

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-064 du 31 mai 2023
Portant sur la création d'un poste de technicien**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le trente et un mai à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de SAINT-DIZIER-LA-TOUR, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 25/05//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 40	Votants : 49	POUR : 43
Pouvoirs : 9	Abstentions : 6	CONTRE : 0
Excusés : 2	Absents : 11	Exprimés : 43

Présents : MM. GUYONNET, PARROT *suppléante* DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, SIMON, LE CORRE, FERRIER, ÉCHEVARNE, JANUEL *suppléant* PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à SIMON, JOULOT à VIRGOULAY, SIMONET V à RICHIN, LUQUET L à LUQUET A, GALINDO à VERDIER, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN, CHEFDEVILLE à VENTENAT.

Excusés : DESCLOUX, SCHMIDT.

Absents : SIMONET B, PIERRON, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, PLAS, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Jacques CORDIER

Rapporteur : Leïlha BERTHON, Vice-présidente

Afin d'assurer un soutien technique à la responsable du service technique, il est proposé de créer un poste de TECHNICIEN, à temps complet, qui aura la charge d'assurer la gestion et le suivi des travaux, Bâtiments / Voirie / Espaces Verts, des différents pôles de la collectivité en lien avec les différents services.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- CRÉE un poste de technicien à 35 h hebdomadaires ;
- CHARGE le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse ;
- AUTORISE le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 07 juin 2023
Pour copie conforme, le 07 juin 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20230531-2023-064-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023